

## Présentation et retrait des bacs poubelles

Afin de permettre une collecte efficace, limiter l'encombrement des trottoirs et préserver mon cadre de vie, j'applique les consignes suivantes :



Horaire de **présentation** : je sors mes contenants **la veille de la collecte, à partir de 18h.**

Horaire de **retrait** : je les rentre **dès que possible après le passage du camion-benne et au plus tard en fin d'après-midi du jour de collecte.**

Le non-respect de ces règles est sanctionné conformément au règlement de collecte et à l'article R. 632-1 du Code pénal et fait l'objet d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe (de 35 € à 750 €).